

## **CHAROUSSE VIVANTE ! PRÉSERVONS LA NATURE**

### **INTERVENTION DE DOMINIQUE MAZINGARBE, MAIRE DE VANOSC**

**La mairie (et moi-même) remercie l'association *Préservez Vanosc !* de lui permettre d'expliquer sa position concernant le projet éolien sur la commune**

#### **1. Pourquoi nous, mairie de Vanosc, nous opposons à l'implantation des éoliennes sur Vanosc contrairement à l'ancienne municipalité.**

1.1. Inefficacité sur la lutte contre le réchauffement. Nous n'avons pas trouvé de preuves que construire une éolienne diminue notre impact carbone, les experts non plus. La chute encourageante des émissions des gaz à effet de serre en France est liée d'après nos experts je cite : « *La France a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 4,8% par rapport à 2022. Une réduction aussi bien conjoncturelle (hausse des prix de l'énergie, inflation ou météo) que structurelle (évolution des comportements vers plus de sobriété, rénovation énergétique des logements ou passage à la voiture électrique).* » L'éolien n'est en rien cité, il ne joue aucun rôle dans cette heureuse baisse.

1.2. Cela est même contre-productif car l'éolien devient une caution verte pour consommer plus.

1.3. Risque sur l'eau et sur la biodiversité, je n'insiste pas, vous l'avez repris dans vos interventions.

1.4. Effet écran. Les éoliennes vont constituer un écran depuis les Ailes de Taillard jusqu'aux nouveaux projets, dont un en préparation sur Saint Julien de Vocance : la vallée de la Vocance sera cernée, c'est un désastre pour les migrations d'oiseaux.

1.5- Destruction de ce paysage incomparable. L'homme ne fait pas que du beau, Ici c'est le cas, il est de notre devoir de sauvegarder des zones de beauté de plus en plus rares. Non, ce site ne peut être embelli par l'éolien quels que soient les poteaux, les ailes, les rotors utilisés.

1.6. Comment ce projet a été mal monté. Ce projet est considéré par les responsables de l'Agglo comme un contre-exemple. Oui, tout ce qu'il ne faut pas faire a été fait. Il a été négocié, très mal négocié avec très peu de retombées pour Vanosc. La commune n'est en rien partenaire, Les retombées sur la commune seront infimes moins de 25 000 euros par an. Une comparaison, le projet éolien sur saint Julien leur rapporterait 130 000 pour 5 éoliennes. Un désastre écologique pour si peu, c'est affligeant. De plus, la commune ne maîtrise rien. De même, la communauté de communes a aussi les mains liées avec EDPR.

#### **2. Deuxième point, pendant les 4 ans de notre mandat, qu'avons-nous pu faire ? En bref, nos réussites et nos échecs.**

2.1. Cela démarrerait mal, notre possibilité d'intervention se heurtait à deux délibérations signées en fin du mandat précédent. Elles tentaient de nous couper les leviers possibles (autorisation de passage sur les chemins communaux pour les pièces des éoliennes, subvention d'EDPR acceptée par l'ancienne mandature).

Sur l'autorisation de passage, pas de retour possible par contre nous avons refusé,, avec unanimité au sein du conseil municipal que *Les Ailes de Taillard*, le projet éolien de Burdignes, passent sur notre territoire.

Sur le risque de feu lié à ses installations, nous avons interpellé le SDIS. Leur devoir de réserve tourne au mutisme prolongé... aucun retour de leur part.

## 2.2. Essai d'achat de la ferme Cellarier

Malgré quelques approches intéressantes, avec montage d'achat par la mairie ou en association avec des privés, c'est un échec, la ferme vient d'être vendue à EDPR, le propriétaire a cédé aux muses sans comprendre l'enjeu pour Vanosc.

Cet achat aurait obligé EDPR à réduire le nombre d'éoliennes et aurait mis en péril l'équilibre écologique du projet.

## 2.3. Prouver que le projet éolien pourrait nuire à la source du Malbuisson (ce ruisseau est notre principal fournisseur d'eau sur Vanosc

Il y a bien un démarrage au pied de cette ferme, carte à l'appui. Le changement récent de 2 éoliennes par EDPR n'y est pas étranger. Prouver que modifier le sol près d'une source est sans danger est compliqué.

## **3. les actions envisagées à mettre en place par la municipalité pour les deux dernières années de notre mandat. Nous avons trois axes de travail :**

3.1. Faire reconnaître la foutaise des zones de compensation liées à la destruction de l'écosystème vanoscois. Ces zones dites de sénescence sont implantées pour la plupart près de la départementale, incapables de constituer une aire de repos pour la faune. C'est une mystification pour faire passer la pilule de cette dégradation induite, mystification destinée aux décideurs peu connaisseurs voire ignorants de la configuration du site d'implantation. La sénescence en médecine est un ramollissement du cerveau, ne nous laissons pas ramollir...

3.2. Continuer d'appuyer sur le danger sur l'eau et nos habitations sur source. À Vanosc, nous subissons la restriction d'urbanisme en raison de la tension sur l'eau. Or toute construction humaine peut modifier le trajet des sources, que dire des 5 disques de béton de 25 mètres de diamètre et 5 mètres de haut ?

3.3. Faire reconnaître le caractère exceptionnel de notre paysage, Cela est été retenu lors de d'autres enquêtes publiques

Tout cela sera martelé, expliqué lors de l'enquête publique par la mairie.

Cette enquête, vous devez y participer et y exprimer vos arguments. Cela sera le moment ou jamais, nous comptons sur vous.

Au nom de tout le conseil municipal,  
Dominique Mazingarbe  
Maire de Vanosc